



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2018-141

Publication le - 3 JAN. 2019

L'an **deux mille dix-huit**, le **dix-huit décembre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2018

Etaient présents : Mme BONNICEL, Mr FRIAUD, Mme LACOUR, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. SAGET, Mme LAROCHE, Mme DUCOURTIOUX, Mme THOMAS, Mme DUBOIS, Mme ROBIN-CHAUVOT, M. DUBOIS, M. REVERCHON, Mme POIRIER, M. MORAND, M. COIGNET, M. GAUTHERON, M. KELLER, M. MOTTAIS, M. SICOT, Mme GRAILLOT, M. BENEDIT, Mme DESABRE, Mr LECHER.

Avaient donné procuration : M. DAMBRINE à Mme BONNICEL, M. FICHOT à Mr FRIAUD, Mme VATAN à Mr MARCONNET à partir de 20 h, Mme MARCEL à Mme DUCOURTIOUX, M. GUERIN à M. MORAND.

Monsieur FRIAUD a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 3 AU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Monsieur FRIAUD, Premier Adjoint, expose que la Direction Départementale des Finances Publiques qui gère pour le compte de la ville l'encaissement des taxes d'aménagement instituées en 2013 en lieu et place de la taxe locale d'équipement, a fait part d'un remboursement d'indu au titre d'un permis de construire datant de 2013 qui n'a pas abouti.

Cet indu s'élève à 37,45 €

Aussi, les crédits ouverts au budget 2018 ne permettent pas de pouvoir passer l'écriture comptable nécessaire à l'enregistrement de cette somme perçue à tort.

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
BP 90121
58641 Varennes-Vauzelles Cedex

tél : 03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Article 2188 « autres immobilisations » pour - 50 €

Article 10223 « Taxes d'aménagement » pour 50 €

Ce dossier a été abordé en Commission des Finances du 3 décembre dernier.

Adopté après un vote à bulletin secret par **29 voix pour**.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Varennes-Vauzelles, le 19 Décembre 2018

Le Maire,



Isabelle BONNICEL

